

LETTRE DES AMIS n° 108

* DATES A RETENIR

. **Samedi 11 décembre**, à 9 h 30 précises, aux Archives départementales, troisième cours de **paléographie** médiévale assuré par Mme Geneviève Cagniant-Douillard, Conservateur en chef aux Archives de la Haute-Garonne.

- **Rappel : mercredi 24 novembre** prochain, à 21 h, **Salle du Sénéchal**, 17 rue de Rémusat à Toulouse, **Conférence de M. Pierre Gérard**, Conservateur honoraire du Patrimoine. Sujet abordé : "*La Garonne au Moyen Age*".

* POUR INFORMATION

Nos amis MM. Paul OLLÉ et Jean BEAUBESTRE organisent un cycle de formation en 1993-94 pour les débutants désirant effectuer des recherches généalogiques.

Ces cours se déroulent, comme les années précédentes, dans le cadre de "l'Université du 3^e âge", à l'Université des Sciences sociales, le **mercredi**, à partir de **17 h 15 très précises**, salle 206, au 2^e étage de l'Université.

Association
Les amis des archives
de la Haute-Garonne

Le premier cours ayant eu lieu le 1^{er} octobre, voici les dates des prochaines interventions avec les sujets abordés par les conférenciers.



17 novembre 93	:	"Classement et mise en ordre des renseignements"
15 décembre	:	"Technique de la recherche d'ascendance"
19 janvier 94	:	"État civil : historique et contenu"
16 février	:	"Contrôle, insinuations, enregistrement"
16 mars	:	"Les minutes notariales"
20 avril	:	"Les fonds judiciaires"
18 mai	:	"Fiscalité, cadastre, hypothèques"
15 juin	:	"Les archives ecclésiastiques et modernes".

Par ailleurs, la **section de la Haute-Garonne du Cercle généalogique de Languedoc** organise, en liaison avec la **Bibliothèque Municipale et les Archives de la ville de Toulouse**, une exposition intitulée "*Généalogie et histoire familiale*" qui sera présentée à la **B.M. de Toulouse**, 1, rue de Périgord, du **10 décembre au 12 décembre 93**.

Les Amis des Archives de la Haute-Garonne sont cordialement invités à visiter cette exposition qui sera, sans nul doute, passionnante.

Pour tout renseignement complémentaire s'adresser au **Cercle généalogique de Languedoc**, 18, rue de la Tannerie, 31400 Toulouse, où une permanence est assurée le mercredi après-midi, de 14 h à 17 h. et le samedi matin, de 9 h à midi.

* AVIS DE PUBLICATION

- Nos amis **Marie-Thérèse et Jean Guillemint** viennent de publier une très remarquable étude consacrée à l'**histoire de Saint-Sauvy au XVII^e siècle**.

Grâce aux nombreux documents d'archives qu'ils ont consultés, ils ont pu reconstituer avec une grande précision la vie des habitants de cette petite commune du canton de Gimont, dans le Gers, tout au long du XVII^e siècle.

Si les événements importants qui se sont déroulés à Saint-Sauvy et dans la région sont, bien sûr, évoqués, rien, par ailleurs, n'a été oublié : qu'il s'agisse de l'exploitation des terres, de la vie des familles, des métiers exercés, du rôle des consuls, des malheurs du temps, notamment de la famine de 1693-94 qui a provoqué dans la communauté une forte mortalité... De très nombreux documents fort bien choisis illustrent cette étude qui, tout naturellement, vient compléter la série déjà riche de la collection "*Saint-Sauvy et son temps*"⁽¹⁾.

Il faut féliciter nos amis Marie-Thérèse et Jean Guillemint pour la qualité du travail qu'ils nous offrent. Les habitants de Saint-Sauvy ont bien de la chance d'avoir parmi eux des historiens d'une telle valeur.

- Notre ami **Jean Beubestre** vient de publier aux Éditions B.V. Publications, une fort intéressante plaquette consacrée à "*l'Insurrection de l'an VII en Midi-Pyrénées*".

(1) Ouvrages déjà parus dans la série "*Saint-Sauvy et son temps*" :

- Prélude à l'histoire
- Le Moyen-Age
- Le XVI^e siècle.

En une quarantaine de pages il évoque avec beaucoup de clarté la genèse de l'insurrection ainsi que les principales étapes de son déroulement, de l'attaque de Toulouse à la défaite de Montréjeau qui a vu l'anéantissement de l'armée royaliste. Il analyse avec pertinence les incidences de l'échec de Montréjeau aussi bien sur le plan local que national.

On peut se procurer cette très intéressante plaquette, vendue 45 F (T.T.C.) auprès des "Éditions B.V. Publications" 11, rue du Midi - 31400 Toulouse.

*** COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 OCTOBRE 1993**

Le Conseil d'Administration de notre Association réuni le mardi 19 octobre dernier, à 20 h 30, aux Archives départementales, sous la présidence de Madame Bernadette SUAU, Conservateur en chef du Patrimoine, Directeur des Services d'Archives de la Haute-Garonne a élu le **Bureau suivant** :

Président :
Gilbert FLOUTARD

Vice-Présidents :
Roger BÉDRUNE, Jean-Paul ESCALETES

Secrétaire-général :
Marc MIGUET

Secrétaires-adjoints :
Gilbert IMBERT, responsable des publications, suppléant : Pierre LAPEYRE
Guy-Pierre SOUVERVILLE, chargé des relations avec le Comminges

Trésorière :
Monique CAU

Trésorière-adjointe :
Suzette CASSAN

Responsable du tirage des lettres et des petites bibliothèques :
Pierre GUILHEM

**Membres du "Comité de Lecture" pour les lettres, les petites bibliothèques
et les ouvrages de la série "Mémoires des Pays d'Oc" :**
Gilbert FLOUTARD, Pierre GUILHEM, Louis LATOUR, Jean ROUSSEAU, Guy-
Pierre SOUVERVILLE

Au sujet des activités prévues au cours de l'année 1993-94 diverses questions ont été abordées notamment la possibilité d'organiser des **visites d'expositions** au Bazacle ainsi que dans les Musées de la ville.

Par ailleurs, une **visite de l'Hôtel-Dieu de Toulouse** sous la conduite de Madame le Professeur Enjalbert, Présidente de l'Association des Amis de l'Hôtel-Dieu, pourra être éventuellement envisagée, un samedi matin, dans le courant de l'année prochaine. Les amis seront, bien entendu, informés en temps utile de la date de la visite.

En ce qui concerne la "Lettre des amis" une nouvelle rubrique pourrait être envisagée qui s'intitulerait "**En parcourant les registres paroissiaux**". On découvre, en effet, souvent, en consultant certains registres paroissiaux des informations qui méritent d'être communiquées. Il n'est pas exagéré de dire que ce sont parfois de véritables "**livres de raison**".

Les curés chargés de leur tenue ne se contentent pas d'enregistrer baptêmes, mariages et décès, ils relatent aussi assez souvent, surtout au XVIII^e siècle, les événements qui les ont frappés : faits divers (incendies, inondations, tremblements de terre...⁽¹⁾), commentaires sur la dureté des temps (mauvaises conditions atmosphériques, récoltes déficitaires, misère des habitants). On trouve aussi, parfois, des considérations de caractère "politique" (remarques concernant la politique royale, la suppression du Parlement de Toulouse et son retour)...

Un pressant appel est lancé auprès de nos amis afin qu'ils nous adressent les textes intéressants qu'ils ont découverts pour que nous puissions les publier. (Indiquez-nous, chaque fois, la cote des registres dans lesquels on les trouve).

Notre Assemblée générale du 9 octobre dernier ayant décidé le **principe d'une participation de notre Association pour l'acquisition de documents versés aux Archives**, le Conseil d'Administration fixe à 5000 F la somme maximum qui pourra être affectée, chaque année, pour l'achat de documents.

Monsieur Imbert fait une mise au point des plus utiles sur les publications prévues au cours de l'année 1993-94. Il nous apprend que l'ouvrage de Mme Sylvie Chanchus consacré "*Au Tribunal de Villefranche-de-Lauragais sous le Consulat et l'Empire*", préfacé par Monsieur Pierre Izard, Président du Conseil Général de la Haute-Garonne, va sortir incessamment.

Madame Suau donne ensuite des précisions sur les nouvelles acquisitions de documents notamment la **collection de cartes postales "Labouche"** qui viennent d'être achetées avec le concours du Conseil Général de la Haute-Garonne.

Cette collection exceptionnelle, ne sera consultable par le public que lorsqu'elle aura été classée et répertoriée, ce qui demandera, bien sûr, un certain temps.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

(1) C'est le cas du curé de Brax.

*** TRIBUNE D'EXPRESSION LOCALE****1) Commingeois, vous avez la parole !**

Mme Puysségur-Mora, responsable de l'Antenne du Comminges des Archives départementales nous a fait parvenir l'article suivant que nous vous communiquons.

Le château de Saint-Élix

Si l'on cherchait à être renseigné sur le Château de Saint-Élix, les excellentes "Notes historiques des origines à l'orée du XXe siècle" de Monsieur Gabriel Manière, y pourvoiraient amplement.

Dans la Revue de Comminges, tome LVIX, année 1946, 1er trimestre, Monsieur le Baron de Lassus fait état de la lettre qui suit, adressée du château de Saint-Élix par Louis de Pardaillan de Gondrin, marquis de Montespan, époux "résigné" de Françoise Athénaïs de Rochechouart de Mortemart, maîtresse de Louis XIV, au Chancelier Hyde "pas tout à fait roi dans son Angleterre".

"Je suis sensible, mylord, autant que je le dois, à l'honneur que vous avez bien voulu me faire et, cependant, permettez-moi de trouver étrange qu'un homme de votre importance, ait voulu se mêler d'une semblable négociation.

Sa Majesté le Roi de France ne m'a pas consulté lorsqu'il a voulu faire de mon épouse, sa maîtresse ; il est assez extraordinaire, qu'un aussi Grand prince attende aujourd'hui mon intervention pour récompenser une conduite que j'ai réprouvée, que j'improove et que j'improoverai (sic) jusqu'à mon dernier soupir.

Sa Majesté a fait huit ou dix enfants à mon épouse sans m'en dire un mot. Ce Prince peut bien lui faire présent d'un duché sans m'appeler pour cela à son aide. D'après les lois divines et humaines, le Roi devrait punir Madame de Montespan, et au lieu de la châtier, il veut la faire Duchesse !... Qu'il la fasse Princesse et même Altesse s'il le veut, il a toute puissance en main ; je ne suis qu'un roseau, il est en chêne.

Si Madame rêve les ambitions, la mienne est depuis quarante ans satisfaite ; je suis né Marquis, je mourrai Marquis à moins d'une catastrophe imprévue et madame la Marquise, tant qu'elle ne changera de conduite n'a pas besoin de changer d'état.

Je me relâcherai pourtant de ma rigueur, si Monsieur le Duc du Maine veut intervenir pour sa mère et m'appeler son père, quoiqu'il en soit.

Je ne suis pas moins sensible, mylord, à l'honneur de votre connaissance et puisque vous êtes de la société de madame la Marquise, tâchez de vous soustraire à ses charmes, car c'est une enchanteresse, quand elle le veut.

Il est vrai que vous n'étiez pas tout à fait roi dans votre Angleterre, à ce qu'on m'a dit.

Je suis du fond de mon exil (à peu près volontaire comme le vôtre), le plus reconnaissant et le plus pressé de vos serviteurs.

de GONDRIN-MONTESPAN"

2) Échos du Savès

Archéo en Savès

L'intense activité archéologique et historique déployée en Savès nécessitait bien deux associations, cela est fait avec la mise en place d'"Archéo en Savès". Cette structure présidée par Alain Costes est animée par les archéologues Gilles Peyre et David Massat, les amateurs éclairés que sont Louis Lardos et Jean Tapiou et bien d'autres passionnés. Elle axe ses recherches sur l'archéologie, l'histoire médiévale, l'hétérodoxie et les mouvements de population.

L'association édite trois revues par saison, le n° 1 (nov. 1992) traitait de la poterie de Saint-Frajou (Villeval-Lassure), des bronzes médiévaux du Savès (M. Barrère) et des rites funéraires à l'époque moderne. Le n° 2 paru au printemps 1993 fut consacré à l'inventaire des sites archéologiques des cantons de Lombez et Samatan, quand au n° 3 paru en août il reçoit un article concernant le site néolithique de Cugnaux (G. Peyre), la correspondance entre le Docteur Salhy et l'abbé Breuil, l'étude sur les silos de la motte de Pompjac (M. Lassure), les coutumes de Samatan (G. Carraoué) et "Juifs, Marranes et Morisques" (A. Costes).

Les revues de la saison 1993-1994 aborderont l'inventaire des sites archéologiques des cantons de Rieumes, le Fousseret et Saint-Lys ; l'hétérodoxie ; vision d'un Maçon sur le Catharisme ; une famille savésienne émigrée en Catalogne, les Monès ; notes inédites d'Antoine de Gauléjac sur la préhistoire rieumoise ; le site gaulois de Montégut-Bourjac ; l'immigration en Savès.

Abonnement aux trois revues : 120 F à l'ordre d'Archéo en Savès, à adresser à Alain Costes, 31370 Forgues.

Histoire de Rieumes

Le tome III de l'histoire de Rieumes, consacré aux années 1830-1914 vient de paraître. Alain Costes y décrit l'intense et tumultueuse vie politique locale ainsi que le développement rapide de cette cité marchande ; Chantal Caramatie, quant à elle, s'attache à la vie du domaine de Mansancal, au début de ce siècle.

Pour l'obtenir, envoyer 70 F (Franco de port) libellés à l'ordre de la MJC de Rieumes, à l'adresse de la Bibliothèque municipale de Rieumes.

Archives municipales de Rieumes

Les archives municipales de Rieumes offrent un fonds important qui outre le fonds communal, groupe des dons privés, des notes, des copies de documents sur les communes et les familles du Savès et de sa périphérie (cantons de Samatan, Lombez, Rieumes, Le Fousseret, Saint-Lys, L'Isle-en-Dodon, Muret et Carbonne).

On peut les consulter en prenant rendez-vous, en appelant le 61.91.16.09.

*** RECENSEMENT DES INSCRIPTIONS PUBLIQUES OCCITANES dans les départements de Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon (suite)**

Notre amie, Louise Sartre, a relevé, gravée dans la pierre, sous le porche de l'église de Maurens (canton de Revel), à droite de la porte d'entrée de l'église qui a été reconstruite en 1845, l'inscription suivante :

*"Las bounos gens
d'aquesto paroquio
que levoun blat et mil
An fayt aquesto gleyso
Ambe lous almoynos".*

Traduction :

*"Les bonnes gens de cette paroisse qui récoltent blé et maïs
Ont construit cette église avec leurs aumônes".*

Un grand merci à Madame Sartre qui nous a communiqué cette inscription intéressante que nous ne connaissions pas.

Continuez à nous adresser des textes en occitan pour que notre rubrique puisse être conservée. Par avance... merci !

*** RÉPONSE A L'AVIS DE RECHERCHE n° 50**

Saint-Jean de Lersens

Je me hasarderai à proposer une explication, avec toutes les précautions d'usage, n'étant pas spécialiste dans un domaine aussi délicat que la toponymie.

Dans son ouvrage *"Toponymie du Languedoc et de la Gascogne"* paru aux éditions Picard, en 1975, le Docteur Jacques Lemoine signale que le suffixe ens (anciennement incus, enc), surtout utilisé pendant le haut Moyen Age, indique l'appartenance (pages 33-34).

Dans ces conditions, ne peut-on pas imaginer que St-Jean de Lersens signifie St-Jean de la vallée de l'Hers dans la mesure où les paroissiens qui fréquentaient cette église venaient pour la plupart de la vallée de l'Hers ? Rappelons que l'Hers s'écrivait Lers aux XVI^e et XVII^e siècles.

Le toponyme Lersens aurait servi donc à distinguer cette église paroissiale des nombreuses autres églises dédiées à St Jean qu'on trouve dans les environs immédiats et qui figurent dans le pouillé de 1538 du diocèse de Toulouse : St Jean l'Herm, St Jean (Garidech), St Jean de Mongagne (Verfeil), St Jean de St Avit (Lavalette) etc...

Mais ceci n'est, bien sûr, qu'une hypothèse qui mériterait d'être confirmée.

* AVIS DE RECHERCHE n° 51

Un de nos amis originaire du Ségala tarnais dont les ancêtres étaient des paysans fortunés nous signale qu'il y avait souvent, autrefois dans cette contrée, auprès du chef de famille qui était généralement le frère aîné, une ou plusieurs sœurs qui ne se mariaient pas et qui restaient, leur vie durant, au service de tous. Elles soignaient leurs parents âgés, élevaient leurs neveux et nièces, préparaient les repas, "tenaient" la maison. Il nous signale que dans sa famille la dernière d'entre elles est décédée en 1943.

On appelait ces sœurs, des "sœurs agnès" ou "agnesses".

Qui pourrait lui indiquer l'origine et la signification du terme "agnesse" étant entendu que ces sœurs s'appelaient Marie, Thérèse ou Jeanne et non Agnès ?

* EN PARCOURANT LES REGISTRES PAROISSIAUX

M. Raymond Gardey de Soos nous a fait parvenir un texte fort intéressant, extrait d'un registre paroissial de Samatan dans le Gers. Il s'agit de la relation d'une inondation survenue à Samatan, en juillet 1678.

Voici ce que nous dit à ce propos le curé de la paroisse :

"Le deuxième, troisième et quatrième de ce mois de juillet 1678, il a si fort pleu que leau de toutes rivières a esté plus haute que homme vivant de quatre vingt dix ans n'avoit veu, et leau de la Save est entrée dans ceste ville de Samathan tant par la porte du Mercadiou esgout dicelle, que du costé du moulin qui est dans la ville, et par le trou de la muraille par lequel les eaux du quartier du chasteau, et du bourg s'escoulent, joignant la tour appelée du Pertus !, quelle est montée jusques a la porte de la maison de Mr Coutraï, qui est distante de la place d'environ trente pas et dans toutes les autres maisons depuis celle dudit Coutraï jusques au pont leau entroit dedans et en quelques urs montoit a la troisième marche de l'escalier, et pardessus le pavé du pont plus de deux pams et ny eust point de maison audit quartier du Mercadiou dans laquelle il ny eust trois pams d'eau en la plus haussée, cequi causa que quelques unes escroulerent, et une partie du couvent des freres mineurs de St-François appelés Cordeliers croula aussy par terre -

Ledit jour quatriesme du mois environ de sept heures du matin y ayant dans le cloistre plus de quatre pams deau et dans léglise plus de trois pams. Dans la campagne le quartier appelé Baccarabere estoit tout couvert de plus de trois pams deau au lieu plus eslevé ny ayant point de maison que leau ny fust de ceste hauteur, provenant tant de la Save que de Lausoue du costé appelé le Mouna au chemein de Thoulouse ce qui causa la cheute de beaucoup de maisons et beaucoup de degast en toutes les autres, pour le couvent des Minimes fust aussy tout couvert deau de plus de trois pams dans leglise, la maisonnette a bas estage, du chapitre de Lombès au sol ou le dixme est depiqué fust abbatue dun costé, leau montant pres du toict, et l'homme qui y logeoit avec ses enfants fust obligé de se mestre sur le toict et y rester deux jours et deux nuicts quoyquil pleust pendant vingt quatre heures - L'inondation grande commença le 3eme dudit mois de juillet qui estoit jour de dimenche, sur les cinq heures d'apres midy et augmenta pendant vingt quatre heures ou peu s'en falleust, n'ayant cogneu quelle abbaissast que le lendemain quatriesme du mois de matin, nous fismes les prieres ordonnées par leglise marquées dans le rituel pour demender a Dieu le beau temps, devant le St-Sacrement

exposé sur lautel, et icelles finies nous chantasmes le pange lingua⁽¹⁾ et ayant dit le verset et oraison nous donasmes la benediction et refermasmes le St-Sacrement, et sur le coucher du soleil nous fismes la mesme priere et de mesme façon et ainsy les deux jours suivants matin et soir, faisant sonner les cloches a bransle, comme est faict pendant loctave du St-Sacrement, pour appeller le peuple, ceque j'ay escrit pour servir de memoire a ladvenir et me suis signé".

Sainct Pierre (?) curé de Samathan

Nous remercions bien vivement M. Gardey de Soos et lançons un appel auprès de nos amis afin qu'ils nous fassent parvenir des textes intéressants pour que nous puissions "faire vivre" et développer cette nouvelle rubrique.

*** EN PARCOURANT LES REGISTRES NOTARIÉS**

Enregistrement par devant le notaire d'Auterive de l'adhésion de 6 communautés du Lauragais à la trêve signée entre catholiques et protestants pour permettre d'effectuer les semailles, en novembre 1592.

(Il s'agit des communautés de Clermont (le Fort), Aureville, Corronsac, Labarthe (sur-Lèze), Goyrans, Lacroix-Falgarde).

"9 novembre 1592.

*Accord et concentement à l'acord de la trêve
con(senti)e de Clarmont et autres*

*f° XXXIII (r°) : Aujourd'huy neufviesme du mois de novembre mil
Vc nonante deux, a Autherive, sénéchaucée de Thle, après midy,
par devant moy notaire et tesmoignz,*

*Comparant Jehan Mercadier, consul de Clarmont, Loys Bonhon
prudhorne et jurat, depputés dud. lieu ; Jehan Marinhac, consul
d'Aureville portant parolle pour Corrensac ; Loys Sumara consul,
accompagné de Loys Molinié, prudhorne et jurat de Labarthe,
François Sabatié consul de Goyrans, Gabriel Bafardon consul de
La Croix Falgarde, accompagné de Pierre Moreau, preudhorne et
jurat dud. lieu, lesquels come comis et depputés
de leursd. lieux, ont remonstré c'estre transportés
à laprésente ville d'Autheribe pour adhérer et concentir à
l'accord de la tresve avec ceulx du party contraire,
suivant le mandement par eulx receu de s'y treuver,
à ces fins envoyé par les consuls de la présente ville (d'Aute-
vive) (et) par chescun d'eulx exhibé.*

(1) Pange lingua : "Chante, ô ma langue", début de deux hymnes du bréviaire. L'un était chanté à matines, pendant le temps de la Passion, l'autre aux vêpres de la Fête-Dieu.

*Et pour autant que le sieur de Maure⁽¹⁾
 et (le) juge de la présente ville, exécuteurs de lad. tresve,
 seroient partis pour aller faire
 led. acord avec d'autres depputés des villes et lieux
 catholicques et que les susd. ne y ont peu estre
 arrivés à temps pour y aler ensemblement, de leur
 gré ont déclaré et concerté que tant à leur absence
 que cy c'estoit à leur présence, lad. tresve soict conclue
 et arrestée par lesd. Sr de Maure et (le) juge dud. Autherive,
 avec puissance pour cest effect obliger les biens desd.
 consentantz à faire tenir, garder et observer icelle et en
 rien ne contrevenir * néantmoingz prometiz en relever
 indempnes lesd. sieurs de toutz despens, damages,
 inthérestz que pour raison des (...) ne pourront advenir,
 soubz obligation de leurs biens propres, meubles et immeubles,
 présens et advenir, et de leurs rantes, chescun en ce que le
 f° XXXIII, v° :
 regarde, que pour ce faire soubmettent à toutes rigueurs de
 justice, avec les renonciations nécessaires, et ainsin
 l'ont promis et juré. Présens : Jehan Durieu vieuls,
 syndic dud. Autherive, Guilh. Bénabent et Arnaud Carbonel,
 de lad. ville.
 et (au cas où) la présente ne seroict soffizente, prometiz en fornir de plus ample cause que
 sera requis et nécessaire.*

*Delrieu
 Sonnaro, consul
 de Marinhac
 de Mercadié*

*Debonnya, jurat
 Sabatier
 Bafardon
 P. Moreau*

("Articles accordés pour la liberté du labourage et autres choses et comodités qui en dépendent pendant et durant les troubles, faictz et arrestés au lieu de Labatut (...)") (8 août 1591), publiés par Casimir Barrière-Flavy : "Deux documents inédits relatifs aux guerres de la Ligue en Languedoc et dans le Comté de Foix (1577-1591)", dans le "Bulletin Périodique de la Société Ariégeoise des Sciences, Lettres et Arts, et de la Société des Etudes du Couserans, 14° volume, n° 4, 1915).

**Texte communiqué par notre ami,
 Louis LATOUR.**

(1) Le sieur de Maure : il s'agit d'Hector de Saman, Sieur de Maure, qui avait déjà signé, le 8 août 1591, au nom des députés d'un certain nombre de villes et villages catholiques du Lauragais, sous le commandement du duc de Joyeuse, une trêve de labourage avec son beau-frère Jean Le Comte, gouverneur des villes protestantes de Foix et de Mazères, au nom de Claude de Lévis, sénéchal et gouverneur général du Pays de Foix.

* ÇA S'EST PASSÉ EN 93

Il y a 500 ans, à Toulouse : une justice impitoyable et cruelle

"... Pour servir d'exemple et donner de la terreur aux méchants..."

Nous sommes en 1493, depuis près de 50 ans, le Parlement de Toulouse siège au château Narbonnais⁽¹⁾. Chargé de rendre la justice, en dernier ressort, au nom du Roi, ses décisions en matière de justice criminelle sont particulièrement dures et cruelles. Pour en être persuadé, parcourons ensemble le registre des arrêts du Parlement correspondant à l'année 1493⁽²⁾. Voici ce que nous apprenons :

Le 11 janvier 1493, Arnaud de Lapalu, accusé de meurtre, est condamné à perdre la tête sur le pilori⁽³⁾. Son corps est ensuite pendu au gibet de la Salade⁽⁴⁾ et *"sa tête clouée à un pal sur le grand chemin tirant à Carcassonne"*.

Quelques semaines plus tard, le 23 février, un certain Antoine Sériez, originaire d'Albi, accusé de *"roberies"*⁽⁵⁾, voies de fait, délits et excès commis, est condamné à être fustigé tout nu en faisant le cours par les rues de Toulouse⁽⁶⁾, à perdre les deux oreilles et à être banni, à perpétuité, du royaume⁽⁷⁾.

Quelques jours plus tard, le 1er mars, c'est un faux-monnaieur, nommé Pierre Martin, originaire de la Poumarède, en Lauragais, qui est condamné à perdre la tête sur le pilori⁽⁸⁾.

(1) Charles VII, par l'Édit de Saumur, du 11 octobre 1443, a fait de Toulouse le siège d'un Parlement sédentaire. Installé au Château Narbonnais, le Parlement de Toulouse tint sa séance inaugurale le 4 juin 1444.

(2) A.D. 31 Registre B 9 (arrêts de novembre 1492 à octobre 1495).

(3) A.D. 31 B 9, f° 32.

(4) Les fourches patibulaires de la Salade se trouvaient aux Minimes, dans le quartier actuel de la Salade. Elles ont été remarquablement étudiées par notre ami, Marc Miguet, dans son ouvrage *"Les fourches patibulaires de la Salade et la justice à Toulouse au XVIIIe siècle"* édité, voici quelques années, dans la série *Mémoires des Pays d'Oc*, par notre Association.

(5) Roberie : action de voler (vols, larcins).

(6) "Faire le cours" : parcourir les rues de la ville, dans le plus simple appareil.

(7) A.D. 31 B 9, f° 62.

(8) A.D. 31 B 9, f° 67.

Le 23 mai, c'est au tour de Jean de Santost, Sieur de Sales, au pays de Gascogne, à être condamné à mort. Accusé de meurtre, blasphèmes, agressions, battements (sic), pilleries, roberies et autres grands excès, délits et maléfices, il est condamné à subir la peine capitale. Sa tête est tranchée sur le pilori⁽⁹⁾. L'exécution est constatée en ces termes "*Après la prononciation duquel arrêt a tantôt été procédé à l'exécution d'icelui selon la forme et teneur*"⁽¹⁰⁾.

Le comble de l'horreur est atteint deux jours plus tard, le 25 mai, lorsqu'il s'agit de juger Pierre Lo, moine cordelier, accusé, je cite "*de blasphèmes, port d'armes, meurtre, agressions, battements (sic), détroussements, pilleries et larcins*". Après avoir fait "*le cours accoutumé par la ville de Tholozé*", Pierre Lo est exécuté sur le pilori étant près de la maison de la Trésorerie⁽¹¹⁾.

Ses quatre membres sont tranchés et séparés de son corps. Sa langue "*coupée et traicte de ladite tête et bouche et sur ledit pilori, brûlée*". Sa tête est ensuite "*portée et affigée (sic) au gibet étant hors et près le bourg de San Subran*"⁽¹²⁾ "*sur l'autre grand chemin tirant de Toulouse vers la Comté de Comminges*". Quant à ses quatre membres "*chacun d'iceux est mis et cloué en un grand pal au-devant de chacune des quatre principales portes de la ville de Tholozé*"⁽¹³⁾. On reste interdit devant tant de férocité et de cruauté.

Poursuivons notre macabre évocation.

Les 20 et 21 août de la même année, c'est un certain Pérot de Rasez, accusé de vol et blessures à l'encontre d'un sergent royal qui est pendu au gibet de la Salade⁽¹⁴⁾.

Enfin, le 4 décembre 1493, un nommé Jean Raynès, dit Théom, natif du Pont de Cirou, en Albigeois, est condamné à avoir la tête tranchée et son corps démembré, pour, je cite, "*meurtre, agression, sacrilèges, blasphèmes et autres crimes par lui commis*"⁽¹⁵⁾.

Cette évocation particulièrement morbide prouve, s'il en était besoin, la férocité, la barbarie des sentences rendues par le Parlement de Toulouse, il y a 500 ans, à l'orée du Siècle d'Or toulousain.

(9) Jean de Santost étant un noble, il a le privilège d'avoir la tête tranchée. Les roturiers condamnés à mort sont pendus.

(10) A.D. 31 B 9, f° 119.

(11) Actuelle place du Salin.

(12) Saint-Cyprien.

(13) A.D. 31 B 9, f° 121. Remarque : la veille de sa condamnation par le Parlement de Toulouse, Pierre Lo avait été "*dégradé*" (sic) de son état de prêtre et de religieux par les évêques de Rieux et de Montauban.

(14) A.D. 31 B 9, f° 166.

(15) A.D. 31 B 9, f° 192.

Les mentalités des parlementaires toulousains vont peu évoluer au cours des siècles qui vont suivre. Cent vingt six ans plus tard, le 9 février 1619, lorsqu'ils condamneront à mort le philosophe italien, Vanini, convaincu d'athéisme et de magie, ils se montreront tout aussi cruels que leurs prédécesseurs de la fin du XVe siècle⁽¹⁶⁾.

On pourrait imaginer qu'avec le temps, ils vont s'humaniser, se montrer moins impitoyables et féroces. Il n'en est rien.

Au XVIIIe siècle, au Siècle des Lumières, le Parlement de Toulouse reste tristement célèbre pour sa dureté, son manque d'humanité⁽¹⁷⁾, son intolérance manifestée notamment lors de l'affaire Calas et son intransigeance dénoncée avec vigueur par la plupart des esprits éclairés de l'époque.

On trouverait, sans aucun doute, une illustration éclatante de cette intransigeance dans le fait que les parlementaires toulousains ont été les derniers à croire, en France, que l'existence des fourches patibulaires était un moyen efficace "*pour servir d'exemple et donner de la terreur aux méchants*"⁽¹⁸⁾.

Nous savons aujourd'hui, avec certitude, qu'il n'en en était rien⁽¹⁹⁾.

Gilbert FLOUTARD

(16) Lucilio Vanini est conduit "Place du Salin", attaché à un poteau. Le bourreau lui coupe la langue avant de l'étrangler. Son corps est ensuite brûlé et ses cendres sont dispersées au vent.

(17) Voltaire déclare que le Parlement de Toulouse est le "plus sanguinaire de France".

(18) Rappelons que Toulouse a été la dernière ville du royaume à posséder des fourches patibulaires. Les parlementaires toulousains s'opposant systématiquement à leur disparition, c'est Louis XVI qui, par lettres patentes du 2 décembre 1786, ordonnera leur suppression.
Cf. l'excellent ouvrage de Marc Miguet cité plus haut.

(19) Ainsi, au XVIIIe siècle, les brigands qui attaquent les voyageurs, la nuit, au Nord du quartier des Minimes, trouvent refuge dans l'enclos où se trouvent les fourches patibulaires "*sans que la vue de ces épouvantails puisse arrêter leur penchant pour le mal*".
Cf. l'ouvrage de Marc Miguet page 33.